

REFUSONS LES COMPTEURS LINKY !

SAMEDI 9 FEVRIER 2019

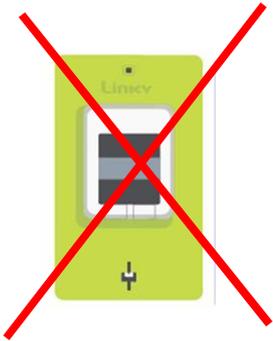
DEAMBULATION DANS LE 13° ARRONDISSEMENT

→ *Départ 14h parvis de la BNF (128 avenue de France, devant le cinéma MK2)*

→ *Déambulation dans les rues (avenue de France, rue de Tolbiac, avenue d'Italie)*

→ *Dépôt des doléances à la Mairie du 13° arrondissement, Place d'Italie*

Venez participer avec vos « gilets vert anis », vos pancartes, vos masques...



D'innombrables citoyens et élus ne veulent pas de ces compteurs qui :

- mettent en cause les libertés publiques et individuelles ;
- constituent un risque pour notre santé et celle de nos enfants ;
- nuisent à l'environnement ;
- détournent l'argent des citoyens et des contribuables ;
- font augmenter les factures et les abonnements ;
- font dysfonctionner tous types d'appareils électriques dans leurs logements...

Depuis novembre dernier, les manifestations des « gilets jaunes » se sont multipliées, aboutissant à la mise en place dans de nombreuses mairies de **Cahiers de Doléances** mis à la disposition des citoyens pour y exprimer leurs revendications.

C'EST LE CAS A PARIS, EXPRIMONS NOUS !

Samedi 9 Février, après une déambulation sur les trottoirs, les citoyens opposés au remplacement de leurs compteurs par des « Linky » inscriront leurs revendications sur le Cahier de Doléances à la Mairie du 13° arrondissement : respect des refus exprimés, suspension du programme Linky

NOUS AVONS LE DROIT DE NOUS OPPOSER A LA MISE EN PLACE DES COMPTEURS LINKY DANS NOS LOGEMENTS !

- Faites connaître votre refus en courrier recommandé à Enedis et confirmez votre refus si Enedis ou son sous- traitant insiste.
- Faites-le savoir à votre propriétaire (si vous êtes locataire) ou à votre conseil syndical et votre syndic (si vous êtes copropriétaire).
- Si votre compteur est à l'intérieur de votre logement : **NE PAS OUVRIR** votre porte aux sous-traitants venus remplacer le compteur.
- Si votre compteur est à l'extérieur de votre logement et accessible aux sous-traitants : lorsque c'est possible, le rendre indémontable (mais lisible), afficher votre refus (voir affichette ci-jointe), être présent(s) à leur arrivée et **S'OPPOSER** au remplacement ;
- Sollicitez le Maire de votre commune pour qu'il fasse respecter ce droit : plus de 800 maires ont pris des arrêtés suspendant la mise en place de ces compteurs ou exigeant le respect des refus exprimés.

REFUS LEGAL

DU COMPTEUR-CAPTEUR LINKY

Pour le PDL N° _____

Prénom – Nom : _____

Signifié par lettre recommandé avec AR le _____

POSE FORCEE = INFRACTION

PASSIBLE DE POURSUITES CIVILES ET PENALES

(art. 226-4 & 432-8 du Code Pénal,
art.544 du Code civil)

Collectif « Linky non merci ! »
des 13^e et 5^e arrondissements de Paris

linkynonmerciparis13@orange.fr

25 janvier 2019

Ne laissons pas Linky entrer chez nous !

Depuis fin 2015, Enedis (ex-ERDF) impose en France un nouveau compteur électrique baptisé Linky. Alors que 8 pays européens dont le Portugal et l'Allemagne ont décidé de ne pas installer systématiquement dans les logements ce type de matériel jugé inadapté et ne répondant pas au but déclaré (maîtrise de l'énergie), le déploiement se poursuit à Paris.

UN COMPTEUR POLLUANT, MOUCHARD ET VOLEUR, UNE MENACE SANITAIRE

Ce nouveau compteur transmet à distance le relevé de notre consommation au moyen d'ondes électromagnétiques que des "concentrateurs" installés dans la ville retransmettent à un central.

Dans quel but ? Se passer de toute intervention humaine, connaître notre consommation en temps réel, et pouvoir intervenir à distance sur nos appareils.

Supprimer toute intervention humaine, cela veut dire concrètement, à terme, des milliers de **suppressions d'emplois** (de releveurs, d'administratifs et d'emplois privés annexes).

Connaître tous les détails de notre consommation en temps réel, cela veut dire collecter des milliards de données sur nos habitudes ou comportements pour les utiliser à des fins commerciales et les vendre aux publicitaires : Linky est un mouchard

Intervenir à distance sur nos appareils, cela veut dire **pouvoir couper d'office l'électricité** à distance, mais aussi **limiter autoritairement la consommation** de n'importe quel habitant aux heures où les capacités de production ne suivent pas.

Linky est inutile et polluant : 35 millions de compteurs en état de marche, solides et inoffensifs

sont d'autorité mis au rebut pour être remplacés par ces nouveaux compteurs Linky, qui devront être de nouveau remplacés d'ici 10 ans...

Un scandale financier révélé par la Cour des comptes le 7 février 2018 : Linky coûte très cher et ne rapportera rien aux abonnés : 5 à 10 milliards d'euros. Et qui va payer ? Le consommateur bien sûr, à travers les taxes inscrites sur sa facture. Et le contribuable aussi, pour pallier à la quasi-faillite d'EDF, détenue en grande partie par l'État, et dont Enedis est une filiale à 100 %. La Cour des comptes révèle de plus qu'Enedis réalise une plus-value de 500 millions d'euros aux dépens des consommateurs en spéculant sur les taux d'intérêt des emprunts.

Linky fait peser une grave menace sur notre santé. Il émet des radiofréquences, aussi bien dans notre logement (faiblement, mais en permanence, et jusque dans les chambres à coucher) qu'à l'extérieur, par le biais des 700 000 concentrateurs prévus. Or, l'exposition permanente à des radiofréquences (10 kHz à 300 Ghz), qui gâche déjà la vie de milliers de personnes électro hypersensibles ou équipées d'appareils médicaux, est depuis 2011 reconnue « potentiellement cancérigène » par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

En plus des factures qui gonflent, des disjonctions inopinées et des dérèglements d'appareils électroménagers, de nombreux incendies ont suivi l'installation du Linky, rarement réalisée par des électriciens qualifiés. Et les risques de piratage informatique, voire de sabotage type « black-out » sont bien réels.

Rejoignez nous !

Réunion du Collectif « Linky non merci ! » des 13^e et 5^e arrondissements **chaque 2^e lundi du mois à 19h (la prochaine au Café Le Ballon rouge, rue Abel Gance, le 11 février)**